

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2020-15
---	---	-----------------

SEANCE DU 2 JUILLET 2020

NOMBRE DE MEMBRES			Le 2 juillet 2020 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, PAIN Valéry, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, BRUSLE Rozenn, CHARREAU Samuel, DESBOIS Charline, DUVEAU Anthony, GAUTHIER Cindy, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MENETRIER Adrien , MORTIER Céline, PAUVERT Yohan . Procuration : Absents : MENETRIER Adrien, PAUVERT Yohan. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Secrétaire: MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	13	

Date de la convocation
 25/06/2020
Date d'affichage
 03/07/2020

OBJET : GRATUITE GARDERIE DU 11 MAI AU 3 JUILLET 2020

L'école de Créancey a assuré la reprise de l'accueil des enfants en date 11 mai 2020. Compte tenu des exigences du protocole sanitaire pour le transport scolaire, il existait un risque de ne pas pouvoir transporter tous les enfants en un seul trajet. Après avoir pris l'avis des conseillers municipaux, le maire a donc indiqué aux parents que la garderie ne serait pas facturée afin que ceux-ci viennent déposer leurs enfants directement à l'école. Cette décision n'a pas pu être prise officiellement en raison de l'impossibilité pour le conseil municipal de se réunir. Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de valider cette décision qu'il a dû prendre en urgence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE que les séances de garderie péri-scolaire seront gratuites sur toute la période du 11 mai au 3 juillet 2020.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.

Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT

